**ASSOCIATION DES SINISTRES DU 21 SEPTEMBRE 2001**

**Communiqué de presse**

**VERDICT du PROCES AZF**

La justice confirme la condamnation de Grande Paroisse et de son Directeur

La cour d’appel de Paris, vient de rendre justice aux victimes et à cette ville meurtrie.

En ce jour, nous avons une immense pensée pour le combattant émérite qu’était Jean-François GRELIER qui a œuvré durant toutes ces années dans son combat contre la machine TOTAL, pour en faire son cheval de bataille.

C’est avec une grande attention et une immense émotion que nous avons écouté le verdict. La cour a condamné Grande Paroisse et de son Directeur pour ses erreurs, ses fautes, ses manquements et toutes ses négligences.

C’est une grande victoire pour nous tous, que le tribunal ait prononcé une condamnation.

Une victoire certes, pour toutes les victimes mais cette condamnation, tardive, intervient après 16 ans de dur et long combat et de bataille du pot de fer contre le pot de terre, 3 longs procès, pour qu’enfin la justice nous soit rendue.

Depuis maintenant 16 ans, Total a réussi à gagner la bataille du temps et de l’oubli partiel dans l’opinion publique. Elle a alimenté les fausses pistes, surfé sur les fantasmes, y compris les plus nauséabonds. Elle a su mettre à son service experts et organes de presse peu scrupuleux, elle a déployé un arsenal colossal de moyens pour aboutir à ses fins.

Nous espérons que cette condamnation serve de référence en jurisprudence à l’avenir pour que de telle catastrophe industrielle ne se reproduise plus, ni ici, ni ailleurs !

Vous devez aussi savoir qu’à ce jour beaucoup de dossiers de victimes ne sont toujours pas encore résolus et réglés !!!! C’est impensable et déplorable….

Paris et Toulouse, le 31 octobre 2017

Association des sinistrés du 21 septembre 2001